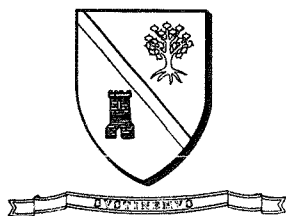


MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Le mardi 15 décembre à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER, Daniel MULATON, René SUBRIN, David AUROUSSET, Linda BUREI, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Mickaël BARDOUX, Clarisse FERRIER.

Pouvoir : Mylène PISS à G. CARRIER, Dominique THORE à D. MULATON, Pierre-Jean LAURENT à O. LAROCHE

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Linda BUREI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

Il est approuvé à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire indique que le point relatif à la décision modificative n°3 est retiré de l'ordre du jour puisque cette procédure n'est finalement pas nécessaire.

DÉLIBÉRATIONS

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION ISSUE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a déposé des demandes de subvention pour l'aménagement de la route de Saint-Romain (phase 2) et du chemin des Landes, dont le coût estimatif s'élevait respectivement à 6.000 € HT et 12.000 € HT.

Lors de séance du 9 octobre dernier, le Conseil départemental a procédé à la répartition du produit des amendes de police de l'année 2019 et attribué une subvention de 10.800 € pour les deux projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- S'ENGAGE à réaliser les travaux d'aménagement de la route de Saint-Romain (phase 2) et du chemin des Landes
- ACCEPTE la subvention de 10.800 € allouée à ces projets au titre du produit de la répartition des amendes de police de l'année 2019.

CONVENTION DE DISTRIBUTION DES CALENDRIERS DE COLLECTE

M. le Maire indique que les communes de la CCPA assurent la distribution du calendrier de collecte des déchets fourni par la CCPA. Depuis 2018, la CCPA propose une participation pour la prise en charge des frais, définie dans le cadre d'une convention.

La convention établie en 2018 arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour 3 ans en actualisant le nombre d'exemplaires distribué par commune.

La commune s'engage à distribuer 500 exemplaires entre le 2 décembre et le 31 janvier. Le montant par calendrier est maintenu à 0,24 € par unité imprimée à distribuer, soit 120 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de financement des calendriers de collectes des déchets,

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes du pays de L'Arbresle.

VENTE DES ALGÉCOS

M. le Maire précise que la vente d'un bien mobilier dont le prix serait supérieur à 4.600 € nécessite une délibération du Conseil municipal.

Il rappelle que la commune avait été sollicitée en début d'année 2018 par l'école privée des Olmes, représentée par l'association Immobilière paroissiale des Olmes, pour acquérir l'ensemble des algécos utilisés à l'ancienne école jusqu'en juin 2019. Un accord a été trouvé fin 2018 à hauteur de 8.000 € hors transport et nécessite donc une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de céder les 3 algécos à l'association Immobilière paroissiale des Olmes au prix de 8.000 € hors transport,
- DIT que cette recette sera portée au chapitre 77 du budget communal,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Daniel MULATON, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la commune dispose d'une convention permettant à la CUMA « la beaujolaise de Sarcey » de mettre à disposition de celle-ci du matériel nécessaire pour réaliser des travaux en régie. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il est proposé de renouveler cette convention pour les 3 ans dans les mêmes termes indiquant les modalités de cette mise à disposition. Une annexe liste le matériel disponible et le tarif correspondant et sera actualisée chaque année. La Commune rémunère la CUMA sur présentation d'une facture précisant un décompte par matériel des heures effectuées.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention avec la CUMA « la beaujolaise de Sarcey », pour la mise à disposition de matériel,
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

ADHÉSION AU GÉOPARC DU BEAUJOLAIS

Le Beaujolais a obtenu le label Géoparc attribué par l'UNESCO en 2018. Ce label vise à valoriser le patrimoine géologique d'un territoire selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable, en s'appuyant sur le tourisme. À travers la géologie, il permet de mettre en avant les patrimoines, les savoir-faire, les pratiques sociales.

Le périmètre actuel du Géoparc comprend actuellement les territoires des communautés d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, de l'Ouest rhodanien et Mâconnais-Beaujolais agglomération et les communautés de communes Beaujolais-Val-de-Saône et Beaujolais-Pierres Dorées.

M. le Maire expose que l'attribution du label sera à renouveler en 2022, avec la possibilité de modifier le périmètre. À cette occasion, il est proposé que les 4 communes beaujolaises de la CCPA, et avec son soutien, candidatent pour intégrer la démarche au vu de leur patrimoine et de leur appartenance à cette entité biogéographique, et bénéficier ainsi de ce label.

En janvier dernier, à l'appui des courriers d'intention des communes, la CCPA a formulé au Syndicat mixte du Beaujolais (SMB) une demande d'extension du périmètre Géoparc, d'ores et déjà relayée à l'UNESCO. Le SMB et le Comité des Géoparc français demandent aux communes de délibérer pour acter cette candidature et désigner un interlocuteur privilégié.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE l'adhésion de la commune de SARCEY au Géoparc UNESCO du Beaujolais, candidature portée par la Communauté de communes du pays de L'Arbresle,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent,
- DÉSIGNE Alain MORIVAL comme élu référent.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Lors de sa séance de novembre dernier, la CCPA a recréé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et adopté son règlement intérieur. Cette commission obligatoire est chargée d'évaluer le montant de la charge transférée lors des transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité ou lors des modifications de la définition de l'intérêt communautaire. Elle se réunit alors selon un calendrier répondant aux exigences réglementaires afin d'établir un rapport soumis pour validation des communes et information du Conseil communautaire qui reste décisionnel. Le règlement intérieur fixe à 2 le nombre de représentants par commune à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Ces membres doivent être des conseillers municipaux, et peuvent ne pas être conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE pour siéger à la CLECT:

- Olivier LAROCHE, Maire, comme membre titulaire,
- Alain MORIVAL, Adjoint au Maire, comme membre suppléant.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AMBROISIE

L'ambrosie est une plante allergisante qui fait l'objet depuis 2000 d'un arrêté préfectoral prescrivant sa destruction avec l'enjeu de limiter sa prolifération. En 2019, le Préfet a pris un nouvel arrêté de lutte contre l'ambrosie accompagné d'un plan d'actions. Il revient ainsi aux communes de nommer au moins un référent territorial (élu ou agent), relais local de la politique de prévention et de lutte contre l'ambrosie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE Delphine NIORT, Conseillère municipale déléguée, comme référent territorial ambrosie.

DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AZERGUES

Le syndicat du bassin-versant de l'Azergues (SMBVA) est composé des intercommunalités (COR, CCBPD, CCPA, CAVBS, Métropole de Lyon) du bassin-versant de l'Azergues et assure notamment la gestion du plan de prévention des risques inondations (PPRNI) et du contrat de rivières Azergues-Soanan. Le SMBVA sollicite les 53 communes du bassin-versant pour désigner des référents pour le plan communal de sauvegarde (PCS) et pour le volet « rivière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE auprès du SMBVA :

- Mickaël BARDOUX, Conseiller municipal délégué, comme référent au titre du PCS,
- Ghislaine CARRIER, Adjointe au Maire, comme référent « rivière ».

M. le Maire ajoute que le Conseil municipal était invité à émettre un avis sur l'unité de méthanisation de la société Agri Metha Gones dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale dans la mesure où au moins une exploitation agricole de la commune était impliquée (alimentation ou épandage du digestat). Néanmoins, le porteur du projet renonce finalement à ce projet, ce qui a été confirmé officiellement par les services de l'État, mettant un terme à la procédure administrative. Ce projet visait à produire du biogaz réinjecté dans le réseau, voire du GNV.

M. le Maire comprend les interrogations sur le fond soulevées par un projet de cette nature mais regrette la forme prise par la contestation.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Affaires scolaires

Alain MORIVAL évoque sa rencontre récente avec l'équipe d'ATSEM et les différents besoins matériels remontés lors du conseil d'école.

Il ajoute qu'un exercice « risques naturels » a eu lieu ce mardi 15 décembre.

➤ **Tourisme**

Alain MORIVAL fait part de la sollicitation de l'office de tourisme pour proposer des animations pour les Mercredis-découverte.

➤ **Espaces publics / Sécurité**

Mickaël BARDOUX indique que les projets des plantations pour 2021 seront présentés à la commission courant janvier. Il en profite pour remercier également les bénévoles pour leur implication. La commission travaille sur la rénovation de l'espace de jeux d'enfants de la rue de la Chana.

M. le Maire ajoute que la mission du CAUE69 sur l'espace entre l'école, la salle des fêtes et le skate-park devrait débuter sur le premier trimestre. Il a effectué début décembre une visite sur place avec le CAUE69.

Mickaël BARDOUX fait part du stationnement croissant de parents sur l'emplacement interdit à la sortie de la desserte véhicules de la cantine et de l'entreprise Jomard. Le Conseil municipal partage les risques associés à ce stationnement alors que le parking de la salle des fêtes est à proximité. Un courrier sera adressé aux parents d'élèves à ce sujet.

➤ **Enfance/Jeunesse**

Delphine NIORT informe le Conseil municipal du courrier adressé à la Ville de Tarare pour récupérer tout ou partie des modules du skate-park qui sera démantelé en mars 2021.

Elle rend compte de l'activité du Conseil des jeunes : skate-park (panneau d'information), carte des cadeaux du CCAS aux Aînés, atelier citoyenneté avec le PIJ, préparation d'un nettoyage de printemps... Elle confirme la venue de Cultur'en bus les 1^{er} et 2 février prochain auquel est associé la bibliothèque.

➤ **Urbanisme**

Daniel MULATON fait un point sur les autorisations d'urbanisme accordées depuis le dernier conseil :

- Chemin de Bine : DP accordée pour un carport
- Route des Tuileries : DP accordée pour un ravalement de façade
- Chemin du Bois : PC accordé pour un abri voiture

La commission s'est également réunie pour faire évoluer le dossier de modification suite au rapport d'enquête publique ; l'approbation pourrait être envisagée en janvier.

➤ **Voirie**

Daniel MULATON fait le point sur la rencontre avec l'Agence technique départementale, missionnée sur les aménagements possibles sur la partie de la RD118 comprise en agglomération. Le retour de cette étude est programmé pour avril.

Concernant la RD67, les retours sur la mise en place des chicanes sont plutôt favorables, même si un phénomène d'accélération à leurs approches est souligné. L'hypothèse de dos d'âne est aussi à étudier.

➤ **Bâtiments**

Ghislaine CARRIER signale que les retenues de garantie pour le chantier de l'école ont été libérées à l'exception de 2 lots.

La dernière réunion a aussi été l'occasion d'évoquer, même si tous les éléments n'étaient pas encore connus, la commande groupée proposée par la CCPA sur les contrôles réglementaires et la maintenance. M. le Maire dit que la réponse est attendue pour le 8 janvier et apporte des précisions complémentaires.

La commission prévoit également début 2021 de visiter l'appartement au-dessus de l'épicerie et de travailler sur les conventions de mises à disposition des locaux communaux aux associations.

➤ **CCAS**

Ghislaine CARRIER rappelle la formule retenue pour remplacer le repas des Aînés, à savoir bons d'achats chez les commerçants de Sarcey pour les plus de 70 ans (132 personnes) et colis pour les 8 personnes en établissement.

Elle ajoute que le CCAS pourra bénéficier du soutien de l'UDCCAS, via la CCPA, pour conduire l'analyse des besoins sociaux

➤ **Information/Communication**

Audrey JULLIARD indique que la préparation du bulletin communal est en cours : les réponses sont nombreuses mais le contexte fait que les articles sont plutôt courts.

Compte tenu des mesures sanitaires, la sortie de la prochaine feuille du tilleul n'est pas encore définie.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Décisions du Maire**

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Guirlande sapin de Noël : 1.025,45€ TTC (SEDI)
- Protection fonctionnelle et juridique assurance : 1.763,45€ TTC (Axa)

En application du nouveau décret, M. le Maire a autorisé la reprise des activités sportives encadrées pour les enfants au sein de la salle des fêtes, dans le respect des mesures sanitaires.

En revanche, il propose de ne pas tenir de cérémonies de vœux cette année au vu de la situation sanitaire position partagée par le Conseil municipal.

Il fait part au Conseil municipal d'échanges avec la société de chasse sur la régulation des pigeons, qui présente un intérêt supplémentaire cette année au vu du risque élevé de grippe aviaire.

➤ **Intercommunalité**

Alain MORIVAL fait un retour sur le dernier comité syndical du SIERT consacré notamment au programme de travaux 2021, n'en comprenant aucun sur la commune. René SUBRIN signale également la mise en place de 7 bornes de puisage en différents points du territoire à destination des entreprises.

Daniel MULATON présente différents sujets évoqués à la Commission agriculture de la CCPA : Projet alimentaire territoriale (PAT), logements saisonniers, projet d'irrigation collective de l'ASL Les Bigarreaux.

Ghislaine CARRIER fait part d'une réflexion à venir au sein de la CCPA sur les logements d'urgence en associant les différentes communes.

M. le Maire cite différents points soumis au vote des derniers conseils communautaires : dotation de solidarité communautaire, constante pour la commune (15.560€) ; dispositifs de bon d'achats chez les commerçants avec une participation des communes sur la prise en charge des frais de transactions, stabilité des redevances d'assainissement non collectif (SPANC) ; hausse de la redevance d'assainissement collectif (2.30€HT) harmonisé sur le territoire au 2^e semestre 2022 ; suspension des abonnements à l'Archipel ; création de postes (CDD) sur les thématiques Transitions + Mobilités ; aide à Agamy au titre du plan Beaujolais sur une action de distribution

➤ **Divers**

En l'absence de Pierre-Jean LAURENT, M. le Maire signale qu'une rencontre a eu lieu entre les 4 communes (Bully, Châtillon, St-Germain-Nuelles et Sarcey) pour centraliser les problèmes de programmation des travaux rencontrés sur le terrain.

M. le Maire informe également de la fermeture la trésorerie de l'Arbresle au 1^{er} janvier 2021, avec un interlocuteur unique pour les impôts à Tarare

Il ajoute qu'Orange prévoit début janvier un premier remplacement de poteaux pour déployer en aérien la fibre.

La séance est levée à 23h30.

Linda BUREI
Secrétaire de séance

